

Chef de section – Gestion des lésions professionnelles

Type de poste	Numéro de publication	Date limite d'inscription
Permanent	3587	9 septembre 2007

Description du poste

Sous la supervision du chef de division, le chef de section collabore à l'élaboration des politiques, procédures, procédés et méthodes de gestion de la GLP et des absences maladies et en supervise et contrôle l'application et fait leurs mises à jour. Il effectue le contrôle de la qualité des interventions du personnel de la section, siège et collabore au comité de gestion de la Division, assure le contrôle et le suivi financier des imputations, des assignations temporaires, de la gestion des cas lourds. Il développe et produit les indicateurs de gestion de la section gestion de l'absentéisme. Il fournit aux gestionnaires des opérations l'aide, les conseils et l'assistance requis pour une saine gestion des absences et des retours au travail. À l'occasion, à la demande du chef de division, représente l'entreprise à titre d'interlocuteur, dans des colloques, conférences ou autres comités externes et internes. Plus particulièrement il :

- Supervise et contrôle l'application et la mise à jour des politiques, procédures et méthodes et l'ensemble des activités de gestion administrative des absences suite à un accident du travail ou à une maladie ou accident hors travail;
- contrôle les coûts et bénéfices des interventions et produits des rapports et statistiques de gestion;
- coordonne et gère le personnel de sa section, effectue les évaluations de rendement, administre et effectue le contrôle de la qualité des interventions;
- assure le contrôle et le suivi financier des dossiers, collabore avec le chef de division et le conseiller corporatif en gestion de la présence au travail et financement CSST à la gestion de l'ensemble de la cotisation CSST, dont l'établissement des prévisions budgétaires et la détermination du choix de limite du régime rétrospectif;
- gère et coordonne le processus de contestation des décisions à la révision administrative et à la CLP, incluant la conciliation de la GLP;
- assure la coordination de la gestion avec les services médicaux de la planification et le contrôle des activités du médecin désigné en regard de la GLP.
- Assure une gestion rigoureuse et constante des processus d'assignation temporaire, de la gestion des cas lourds, de la réadaptation et relocalisation et de tout autre processus relié à son domaine d'activité.
- Maintien les liens avec la CSST et les compagnies d'assurance pour une saine et efficace gestion des absences.
- Développe et produit des indicateurs de gestion.

Exigences

- Posséder un Baccalauréat dans une discipline appropriée;
- Posséder un minimum de 5 à 8 ans d'expérience en gestion des lésions professionnelles et absence maladie;
- Maîtrise la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) ainsi qu'une connaissance en matière de financement CSST. Bonne connaissance du système administratif, de la culture organisationnelle et des modalités d'interventions de la CSST. Possède une bonne connaissance des lois et règlements en matière de SST, soit la Loi de la santé et sécurité du travail (LSST), Loi d'accès à l'information et de la Charte des droits et liberté de la personne du Québec

Conditions de travail

Lieu de travail : Place Bonaventure
 Salaire : 67 228\$ à 84 036 \$
 Horaire : 40 heures / semaine
 Avantages sociaux et régimes de retraite concurrentiels

Les candidats intéressés doivent obligatoirement postuler directement en ligne à l'adresse suivante: www.stm.info/emploi

Seules les personnes dont la candidature a été retenue seront contactées

La STM offre des chances d'emploi égales pour tous